

Comptes administratifs de la Ville de Paris : Des finances saines et la priorité au logement

Le Conseil de Paris a adopté lundi 16 juin les comptes administratifs de la Ville de Paris. Ils démontrent la bonne santé financière de la collectivité et un effort d'investissement conséquent, en particulier pour le logement et l'aide social.

Stabilité des taux d'imposition. Dans un contexte économique particulièrement difficile pour tous les citoyens, la Ville de Paris a veillé à ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages. Les taux d'imposition sont restés inchangés en 2013.

Maîtrise de la masse salariale. La Ville a su maîtriser ses recrutements tout en maintenant le haut niveau de qualité de ses services aux habitants. A périmètre identique à 2012, les dépenses de personnel ne progressent que de 2% en 2013. Ceci correspond à l'évolution mécanique des coûts salariaux : ancienneté, réévaluation du SMIC, déprécarisation.

Hausse de la solidarité territoriale. Il a été demandé à la Ville d'accentuer considérablement sa contribution aux fonds de péréquation : 302M€ (+79M€ par rapport à 2012). Paris est devenu le premier contributeur au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : sa dotation représente à elle seule 18,5% du total des sommes récoltées.

Taux d'endettement très faible. La dette consolidée reste l'une des plus faibles de France : seulement 1.611€ par habitant, bien en dessous de celles de Marseille, Lyon, Bordeaux ou Lille. Le ratio d'encours de la dette est de 51% (hors réforme de la taxe professionnelle) contre 81% pour la moyenne des communes de plus de 100.00 habitants.

Hausse des investissements d'avenir. Les dépenses de travaux atteignent 949M€ (+84M€ par rapport à 2012). La priorité a été donnée au logement (+42,7M€), première préoccupation des Parisiens. Cet engagement de la Ville a permis la livraison de 7.151 nouveaux logements sociaux. La Ville a aussi augmenté ses investissements en faveur de l'aide sociale (+25,7M€) et de la culture (+23,4M€).

Transparence et pédagogie budgétaire. Pour la première fois, le rapport financier de la Ville de Paris est présenté par politiques publiques. Chaque citoyen a ainsi la possibilité de savoir quels moyens ont été affectés à chaque secteur. Ce rapport donne ainsi l'occasion de mieux débattre des réalisations et des défis à venir.

Contact presse : Aurélien Perol / 01.42.76.49.61 / mairiedeparis.servicepresse@paris.fr